



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire** du conseil municipal local tenue le **lundi 2 mai 2022** au Centre communautaire de Saint-Gabriel-de-Valcartier conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Maire: Brent Montgomery  
Conseillers : Maureen Bédard  
Raymond Bureau  
David Hogan  
Thomas Lavalée  
Dorothy Noël

Absence : Shelley MacDougall

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Brent Montgomery.

Également présents :  
Directrice générale et  
greffière-trésorière : Heidi Lafrance  
Inspecteur municipal : Stacy Gagné

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

01-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller David Hogan

APPUYÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1. Séance ordinaire du 5 avril 2022
- 4. Période de questions**
- 5. Correspondance générale et affaires se rapportant aux séances précédentes**
- 6. Avis de motion et règlements**
  - 6.1. Adoption du règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - 6.2. Avis de motion concernant le règlement no 251 modifiant le règlement de construction no 150
  - 6.3. Dépôt du projet de règlement no 251 modifiant le règlement de construction no 150
- 7. Administration**
- 8. Finances**
  - 8.1. Comptes fournisseurs pour avril 2022
  - 8.2. Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021

**9. Sécurité publique**

- 9.1. Rapport d'activités de la CAUCA pour avril 2022
- 9.2. Adoption du plan de mise en œuvre (PMO) à être intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (3<sup>e</sup> génération) de la MRC de La Jacques-Cartier
- 9.3. Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Embauche d'un technicien en prévention incendie

**10. Travaux publics et hygiène du milieu**

- 10.1. Rapport du directeur du Service des travaux publics
- 10.2. Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et fourniture de bacs roulants et de conteneurs
- 10.3. Acquisition d'un véhicule camionnette 4 X 4 neuf
- 10.4. Requête relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public

**11. Urbanisme et environnement**

- 11.1. Rapport des permis délivrés pour avril 2022
- 11.2. Rapport de l'inspecteur municipal
- 11.3. Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 3 389 830

**12. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 12.1. Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs
- 12.2. Programme d'aide en culture – « Animation Marchés publics 2022 » et « Les jeudis en folie! »

**13. MRC et dossiers régionaux**

**14. Affaires diverses**

**15. Levée de la séance**

---

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

---

02-05-22

**3.1 Séance ordinaire du 5 avril 2022**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter et de signer le procès-verbal du 5 avril 2022.

---

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Le maire Brent Montgomery invite les citoyens présents à poser des questions sur les sujets qui les intéressent.

---

**5. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET AFFAIRES SE RAPPORTANT AUX SÉANCES PRÉCÉDENTES**

---

***Ristourne 2021 de la Mutuelle des municipalités du Québec :***

La part de la ristourne attribuée à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier est de 964 \$. Soutenue par les saines pratiques de gestion de notre Mutuelle, cette redistribution vise à reconnaître notre loyauté, nos bonnes pratiques en matière de gestion des risques et la qualité de notre dossier d'assurance.

**Ministère des Transports du Québec – travaux routiers rte 371 (5<sup>e</sup> Avenue) :**

Le MTQ prévoit effectuer des travaux routiers sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Valcartier en 2022. Il s'agit de travaux d'asphaltage débutant à 1 km au nord de la rue des Pins jusqu'à la route du Lac-Jacques. La date de début des travaux n'est pas encore connue.

**6. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

03-05-22

**6.1 Adoption du règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 avril 2022 ;

Considérant qu'un projet de règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux a été déposé à la séance ordinaire du Conseil tenue le 5 avril 2022;

Considérant qu'une copie du règlement no 247 a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement ;

Considérant que la secrétaire-trésorière mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante : Cette modification vise l'ajout d'un nouvel élément à propos de tout don, marque d'hospitalité ou autre avantage. Ce code d'éthique et de déontologie contient les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et impose aux employés diverses obligations notamment en matière de conflits d'intérêts, de la réception d'avantages divers, de discrétion et de confidentialité, d'utilisation de ressources de la Municipalité, du respect des personnes, de la loyauté envers la Municipalité et de la sobriété au travail. À noter également qu'à la suite du dépôt du projet de règlement, les mots « dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi » ont été ajoutés au 2<sup>e</sup> paragraphe de la règle 9.

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement no 247 abrogeant et remplaçant les règlements no 176, 205 et 220 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

**6.2 Avis de motion concernant le règlement no 251 modifiant le règlement de construction no 150**

Mme Dorothy Noël, conseillère, donne Avis de motion qu'un règlement portant le no 251 modifiant le règlement de construction no 150 sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil.

**6.3 Dépôt du projet de règlement no 251 modifiant le règlement de construction no 150**

Considérant qu'un avis de motion de ce règlement a été donné séance tenante, soit le 2 mai 2022;

Considérant qu'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures avant la séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement;

Considérant que la greffière-trésorière mentionne l'objet dudit projet de Règlement et sa portée, séance tenante : ajouter une exception permettant la construction d'un bâtiment de forme semi-circulaire constitué d'un toit et de murs latéraux d'un seul tenant pour un usage institutionnel et public dans une zone institutionnelle ou publique.

Considérant que des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Le règlement no 251 sera adopté à une séance ultérieure.

## **7. ADMINISTRATION**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

## **8. FINANCES**

---

04-05-22

### **8.1 Comptes fournisseurs pour le mois d'avril 2022**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois d'avril 2022;

ATTENDU QUE les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, comme certifié par la greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'avril 2022 totalisant la somme de 76 074,32 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

### **8.2 Dépôt – Rapport financier et rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021**

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la greffière-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021.

Conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*, la greffière-trésorière a donné un avis public sur le dépôt des rapports financiers au moins 5 jours avant la séance.

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

### **9.1 Rapport d'activités de la CAUCA pour avril 2022**

Un total de 12 appels a été reçu pendant le mois d'avril 2022 :

3	Médical
0	Accident
2	Alarme incendie
0	Fausse alarme
6	Divers
1	Travaux publics – urgence

05-05-22

### **9.2 Adoption du plan de mise en œuvre (PMO) à être intégré au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (3<sup>e</sup> génération) de la MRC de la Jacques-Cartier**

ATTENDU l'obligation de la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier d'établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre de la Sécurité publique, un schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

ATTENDU l'obligation pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier d'adopter un plan de mise en œuvre conforme aux objectifs établis par la MRC de La Jacques-Cartier, en regard de l'établissement du schéma de couverture de risques pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE le plan de mise en œuvre adopté en 2014 est désormais échu et qu'il y a lieu de procéder à la mise à jour d'un nouveau plan de mise en œuvre à être intégré au

projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Jacques-Cartier ;

ATTENDU la recommandation du directeur du service de sécurité incendie d'autoriser l'adoption dudit plan;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le plan de mise en œuvre devant faire partie intégrante du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier.

06-05-22

### **9.3 Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Embauche d'un technicien en prévention incendie**

Considérant que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier et la Ville de Shannon désirent présenter un projet d'embauche d'un technicien en prévention incendie dans le cadre de l'aide financière ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier s'engage à participer au projet d'embauche d'un technicien en prévention incendie et à assumer une partie des coûts ;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

Que le conseil nomme la Ville de Shannon organisme responsable du projet.

## **10. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

---

### **10.1 Rapport du contremaître du Service des travaux publics – M. Dany Laberge**

M. Laberge a déposé son rapport à la directrice générale avant la séance tenante. En voici un résumé :

#### ***Écocentre – bilan de la première année d'opération :***

L'écocentre a ouvert ses portes en mai 2021. Au cours de la dernière année, nous avons comptabilisé plus de 500 visites et reçu un bon nombre de commentaires positifs. Les collectes hebdomadaires effectuées par les employés du Service des travaux publics ont diminué de moitié, ce qui leur permet de se concentrer sur d'autres tâches.

07-05-22

### **10.2 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et fourniture de bacs roulants et de conteneurs**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres public le 28 mars 2022 pour la collecte et le transport des matières résiduelles et la fourniture de bacs roulants et de conteneurs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 21 avril 2022 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Dany Laberge, contremaître au Service des travaux publics, Diane Lavallee, adjointe à la direction et M. Serge Martel, représentant pour la compagnie GFL Environmental inc.;

ATTENDU QU'un seul entrepreneur a déposé une soumission et que les résultats sont les suivants;

**GFL Environnement**

Option	Prix sans taxes
<b>Option A : 1 an</b>	265 840,00 \$
<b>Option B : 3 ans</b>	810 159,20 \$
<b>Option C : 5 ans</b>	1 270 643,40 \$

ATTENDU QUE la soumission a été analysée et jugée conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'il y a eu négociation entre la Municipalité et GFL Environmental inc. concernant le prix de location mensuel des bacs roulants et que le prix unitaire révisé est de 1,00 \$ par mois;

ATTENDU QUE la Municipalité deviendra propriétaire des bacs roulants au terme d'un contrat de 5 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'octroyer un contrat de cinq (5) ans à GFL Environmental inc. pour la collecte et le transport des matières résiduelles et la fourniture de bacs roulants et de conteneurs comme spécifié dans les documents d'appel d'offres, et ce pour la somme de 1 270 643,40 \$ plus les taxes applicables.

Le Maire Brent Montgomery et la directrice générale, Heidi Lafrance, sont dûment autorisés à signer le contrat au nom de la Municipalité.

08-05-22

**10.3 Acquisition d'un véhicule camionnette 4 X 4 neuf**

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation, le 14 avril 2022, en vue de faire l'acquisition d'un véhicule camionnette 4X4 neuf;

ATTENDU QUE 3 concessionnaires ont été invités à déposer une soumission;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 avril 2022 en présence de Heidi Lafrance, directrice générale, Dany Laberge, contremaître au Service des travaux publics, et Diane Lavallee, adjointe à la direction;

ATTENDU QU'un concessionnaire a déposé une soumission et les résultats sont les suivants;

<b>JL Desjardins Chevrolet Buick GMC Cadillac Lévis Itée</b>	<b>MONTANT</b>
Chevrolet Colorado 2023	
Prix du véhicule :	41 990,00 \$
Droits environnementaux pour pneus	15,00 \$
<b>Sous-total</b>	<b>42 005,00 \$</b>
T.P.S. 5%	2 100,25 \$
T.V.Q 9.975%	4 190,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>48 295,25 \$</b>

ATTENDU QUE la soumission a été analysée et jugée conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

APPUYÉ PAR le conseiller David Hogan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De faire l'acquisition d'une camionnette 4 X 4 Chevrolet Colorado 2023 auprès du concessionnaire JL Desjardins Chevrolet Buick GMC Cadillac Lévis Itée au montant de 42 005,00 \$ plus les taxes applicables, et ce, selon les modalités et les conditions du document d'appel d'offres.

09-05-22

#### **10.4 Requête relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public – rue Charles 2022-2026**

Une requête des représentants des propriétaires riverains de la rue Charles a été reçue le 20 avril 2022 par M. Jocelyn Roberge et Mme Annie Giroux. La requête a été analysée et jugée conforme à la Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public présentement en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la requête pour l'entretien hivernal et estival, et ce, selon les conditions de la Politique.

10-05-22

#### **10.5 Location d'une surfaceuse à glace (Zamboni) pour la saison hivernale 2022-2023**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Raymond Bureau

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De procéder à la location d'une surfaceuse à glace auprès de la compagnie Robert Boileau inc. pour la patinoire municipale pour la saison hivernale 2022-2023, location de trois mois, pour la somme de 8 743,80 \$ plus les taxes incluant les frais de transport et le couteau.

### **11. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

---

#### **11.1 Rapport des permis délivrés pour le mois d'avril 2022**

Un total de 5 permis a été délivré pour le mois d'avril 2022 :

2	Rénovation
2	Bâtiment complémentaire
1	Piscine

#### **11.2 Rapport de l'Inspecteur municipal – Stacy Gagné**

M. Stacy Gagné fait un rapport verbal des activités du Service de l'urbanisme.

11-05-22

#### **11.3 Demande en vertu du Règlement no 201 sur la restriction à la délivrance des permis et certificats en raison de certaines contraintes – lot 3 389 830**

Le Comité consultatif d'urbanisme a tenu une rencontre le 20 avril 2022 pour analyser une demande de construction d'une résidence unifamiliale dans le 20 mètres de bande de protection de forte pente nécessitant une analyse géotechnique.

**DOSSIER :** Restriction à la délivrance de permis ou certificats en raison de certaines contraintes pour le lot 3 389 830 au nom de Mme Sonia Veilleux (résidence dans la bande de protection de fortes pentes)

Contexte et la nature de la demande :

- L'Inspecteur municipal a reçu une demande de permis de construction avec une analyse géotechnique jointe au projet.
- L'analyse géotechnique a été produite par monsieur Keeven Simard Ingénieur pour la firme L.E.Q. Celui-ci recommande que la résidence soit à plus de 15 mètres du talus et pour tout bâtiment complémentaire à plus de 10 mètres du haut du talus. Celui-ci recommande seulement une inspection visuelle des propriétaires de leur chemin d'accès qui descend à la rivière pour s'assurer qu'il

n'y a pas de décrochement. Si c'était le cas, ils devront rappeler la firme pour vérifier le tout.

**ANALYSE ET RECOMMANDATION DU CCU :**

ATTENDU QUE la présente demande respecte le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'usage est autorisé;

ATTENDU QUE le terrain est composé en grande partie de fortes pentes;

ATTENDU QUE la restriction vise le bâtiment principal;

ATTENDU QUE les autres marges de reculs du bâtiment principal sont respectées;

ATTENDU QUE la présente demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins étant donné que les voisins sont à bonne distance et que le rapport confirme qu'aucun impact ne leur sera fait;

ATTENDU QUE l'analyse géotechnique démontre que le sol est stable, qu'il n'y a pas de risque de glissement de terrain sur la future construction;

ATTENDU QUE le projet de construction est conforme à la réglementation;

ATTENDU QUE c'est de la responsabilité du citoyen de vérifier toutes les années qu'il n'y a pas de décrochement dans la pente;

ATTENDU QUE s'il y avait une situation anormale, le citoyen a la responsabilité de faire vérifier la stabilité du talus par un ingénieur membre de l'ordre;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet, un certificat de conformité des travaux nous sera remis par l'ingénieur ayant fait l'expertise géotechnique après les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

APPUYÉ PAR le conseiller Thomas Lavallee

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter la demande de permis pour le lot 3 398 830 du cadastre officiel de Saint-Gabriel-de-Valcartier afin de confirmer la délivrance du permis pour la construction d'une résidence unifamiliale dans la bande de protection de fortes pentes, et ce, selon la recommandation du CCU.

**12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**12.1 Rapport de la directrice du Service des sports et loisirs – Mme Pamala Laberge**

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**12.2 Programme d'aide financière en culture – « Animation Marchés publics 2022 » et « Les jeudis en folie! »**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Dorothy Noël

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt des projets « Animation Marchés publics 2022 » et « Les jeudis en folie » dans le cadre du programme d'aide financière versée par la MRC de la Jacques-Cartier « Entente de développement culturel et Fonds culturel régional » et d'autoriser la directrice du Service des sports et loisirs, Mme Pamala Laberge, à signer les documents relatifs aux projets et aux demandes.

**13. MRC ET DOSSIERS RÉGIONAUX**

---

Le maire Brent Montgomery informe les membres du conseil que la dernière séance du conseil des maires de la MRC a eu lieu le 20 avril 2022.

La prochaine séance du conseil des maires se tiendra le 18 mai 2022 à 19h.

12-05-22



**14. AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun élément n'a été traité ce mois-ci.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 00.

---

Brent Montgomery  
Maire

---

Heidi Lafrance  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

*Je, Brent Montgomery, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de la l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*